

Réunion publique d'information – 14 mars 2022

Ensemble des questions et remarques « brutes » posées en séance

Ce document récapitule l'ensemble des questions et remarques reçues au cours de la réunion du 14 mars 2022. Celles ayant fait l'objet d'une réponse en séance figurent dans le compte-rendu de réunion.

- Pourrons-nous télécharger les transparents diffusés ce soir ? (Hervé Suaudeau)
 - L'ensemble des documents issus des réunions publiques portant sur le PLUi seront mis en ligne sur le site internet de Paris Terres d'Envol.
- Dans un quartier résidentiel, où sont construits des pavillons, peut-on faire des transformations et louer ces habitations en garages mécaniques ? Je parle pour les habitants du quartier de la Comète à Dugny (Janine Lopez)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- Quel est le calendrier de concertation ? La mise en œuvre du PLUi est envisagée à quand ? (Oussouf Siby)
 - La concertation se déroule en 2 phases. Une première phase de concertation préalable avant l'arrêt du PLUi (qui se déroule actuellement) et une seconde phase après l'arrêt qui sera l'enquête publique. L'approbation du PLUi pour sa mise en application est prévue au cours de l'année 2024.
- La cité Thorez à Dugny est enclavé et elle enclave aussi un quartier pavillonnaire. Il y a des problèmes de sécurité car les pompiers ne peuvent plus entrer dans cette cité, problèmes de stationnement et une seule voie pour entrer, est-ce qu'il est possible de désenclaver cette cité ainsi que le quartier pavillonnaire (Janine Lopez)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- Quel sera le lien entre les permis à louer et le PLUi sachant que toutes les communes de l'EPT ne sont pas engagées dans ce dispositif ? (Oussouf Siby)
- Quel impact du PLUi sur le projet de rénovation Orcod-IN du Parc de la Noue à Villepinte ? (Carrarini)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- La ville de Dugny est enclavée, une seule voie pour entrer et sortir. Est-ce qu'il est possible de désenclaver cette ville afin d'éviter les bouchons de circulation qui génèrent de la pollution et de l'insécurité ? (Janine Lopez)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- Concernant la géothermie, est-ce une volonté de l'ensemble des communes de développer la géothermie ? Nous, copropriété et dans le cadre du PLUi avons-nous un avantage à changer de moyen de chauffage ? Est-ce que le fait de se regrouper permet de réduire le coût de la géothermie qui n'est à ce jour pas avantageuse. (Carrarini)
 - Cette question complexe est intéressante mais n'entre pas directement dans le champ de compétence du PLUi. La volonté des élus de Paris Terres d'Envol est de poursuivre

le développement des réseaux de chaleur alimentés par énergies renouvelables ou de récupération locales, dont la géothermie. L'ensemble des communes du territoire ont ou vont avoir prochainement des réseaux de chaleur. Il est possible d'obtenir une simulation financière pour les copropriétés du moyen de chauffage le plus avantageux en contact le service Réseaux de chaleur de Paris Terres d'Envol (<https://www.paristerresdenvol.fr/contacter-par-mail?service=2833>). Si la copropriété se trouve au sein du périmètre des zones classées en réseau de chaleur et qu'elle change son moyen de chauffage, alors elle devrait obligatoirement se connecter au réseau de chaleur. Actuellement (mars 2022), les réseaux de chaleur locaux du territoire sont plus compétitifs financièrement que le gaz et son prix est plus stable dans le temps.

- Le quartier du Pont Yblon est complètement excentré du centre-ville de Dugny, est-ce qu'on peut penser une solution pour favoriser l'accès de ces habitants au centre-ville de Dugny ? (Janine Lopez)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique. Pour compléter les échanges lors de la réunion publique, le PLUi sera l'occasion de trouver des solutions à ces difficultés. La future ligne 17 du Grand Paris Express va également apporter une solution aux habitants de ce quartier (<https://www.societedugrandparis.fr/gpe/carte>).
- Les trottoirs du quartier de la Comète à Dugny sont très étroits, peu praticables pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et les poussettes. (Janine Lopez)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- Est-ce que vous avez prévu des écoles et équipements sportifs supplémentaires pour la nouvelle population qui va arriver dans tous les immeubles qui sont en construction sur Villepinte ? (Danielle Hermetz)
 - Vous pouvez trouver la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion publique.
- Comment donner l'accès PMR au parc Valbon depuis l'entrée de la cité Thorez à Dugny ? (Janine Lopez)
 - La volonté des élus de Paris Terres d'Envol est de permettre le meilleur accès à tous à l'ensemble des équipements publics. Cette question sera étudiée avec la ville dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
- Quelle transcription du risque Gypse dans le PLUi et quelle réglementation y associer ? (Loïc Ahonlonsou)
 - L'ensemble des risques connus à ce jour sera cartographié au PLUi. La réglementation à établir concernant les risques et notamment le Gypse sera étudiée lors de l'élaboration du règlement écrit et du règlement graphique du PLUi.
- Comment sera préservée la totalité des derniers espaces agricoles de Tremblay-en-France ? (Francis Redon FNE Ile-de-France 93)
 - Le code de l'urbanisme demande aux rédacteurs de PLUi de préserver au maximum les espaces agricoles. Au regard des dernières évolutions législatives et de la nécessité de conserver des espaces agricoles, cette question sera traitée avec le plus grand soin dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
- Quel sera l'objectif majeur du PADD Climat, Santé, Environnement, Emploi, Logement, Biodiversité ? (Francis Redon FNE Ile-de-France 93)

- Les objectifs du PADD ne sont pas encore déterminés. Ils seront travaillés en concertation avec le public et les acteurs du territoire pendant les mois d'avril et mai 2022. Vous retrouverez les informations sur ces ateliers sur le site internet de Paris Terres d'Envol.
- Est-il prévu une protection des arbres remarquables issus du domaine privé ?
- C'est une question très intéressante. La complexité de la protection des arbres remarquables sur domaine privé est importante car le droit public ne permet pas d'établir des protections sur des éléments non visibles depuis l'espace public. C'est une question qui va être travaillée dans le cadre du PLUi.